



Licenciement économique suite refus passage 14h par semaine

Par **verodav**, le **07/07/2015 à 12:00**

Bonjour,

Je travaille actuellement 35 h par semaine. Mon employeur, pour cause économique, m'a proposé de travailler 14 h par semaine mais j'ai refusé car trop baisse de revenus. Donc, j'ai reçu le 04/07/2015 en recommandé la lettre pour un entretien pour licenciement économique. L'entretien aura lieu le 13/07/2015 à 9h00 et mon employeur m'a demandé que dès qu'il m'aura proposer le CSP, de lui donner réponse au plus vite concernant ma décision pour l'adhésion au CSP car il faut qu'il trouve une autre personne à embaucher pour 2 jours par semaine. A t-il le droit de me demander de lui donner réponse au plus vite ? A t-il le droit de rebaucher une autre personne pour 14h par semaine étant donné que moi j'ai refusé ? Merci pour vos conseils.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **07/07/2015 à 12:37**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la proposition de modification du contrat de travail vous a été faite par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion et si la convocation à l'entretien préalable ne vous a été envoyé qu'à l'issue de ce délai...

L'employeur n'a pas à vous presser pour donner votre réponse d'acceptation ou de refus du CSP puisque vous disposez de 21 jours de réflexion...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation et l'employeur devrait justifier de la réalité du motif économique qui implique donc qu'il n'y ait pas une nouvelle embauche pour l'horaire modifié ...